

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit**

 Code: **TC69600**  
 Dénomination: **POTASSIUM CHLORURE solution 3M saturée de AgCl**
**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

 Dénomination/Utilisation: **Contrôle des réactifs et des procédés de laboratoire**
**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

 Raison Sociale: **TITOLCHIMICA SPA**  
 Adresse: **VIA DELL'ARTIGIANATO, 2**  
 Localité et Etat: **45030 VILLAMARZANA (RO)**  
**ITALIA**  
 Tél. **+39425492644**

Courrier de la personne compétente,

 personne chargée de la fiche de données de sécurité: **utecnico@titolchimica.it**

 Fournisseurs: **TITOLCHIMICA SPA**
**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

 Pour renseignements urgents s'adresser à **INRS: +33(0)1.45.42.59.59**

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	------	--

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

**H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EUH208**

 Contient: masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)  
 Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
 3M saturée de AgCl**

 Remplace la révision:4  
 Imprimé le: 21/09/2018

**2.3. Autres dangers**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq$  0,1%.

**RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**

Contenu:

Identification	Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
<b>Nitrate d'argent</b> INDEX 047-001-00-2 CE 231-853-9 CAS 7761-88-8 Règ. REACH 01-2119513705-43	0,001 – 0,006	Ox. Liq. 1 H271, Met. Corr. 1 H290, Repr. 1B H360D, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 1 H410 M=100
<b>masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)</b> INDEX 613-167-00-5 CE - CAS 55965-84-9 Règ. REACH 01-2120764691-48-xxxx	0,00015 – 0,0014	Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1C H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100, EUH071, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B Skin Sens. 1A H317: $\geq$ 0,0015% LD50 Oral: 64 mg/kg, LD50 Dermal: 87 mg/kg, LC50 Inhalation aérosols/poussières: 0,33 mg/l/4h

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé selon les dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) tel qu'amendé et, en tant que tel, ne nécessite pas l'indication de mesures de premiers secours spécifiques. Toutefois, les mesures suivantes sont fournies à titre de précaution :

**YEUX :** Retirer toute lentille de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en ouvrant largement les paupières. Consulter immédiatement un médecin si l'irritation oculaire persiste.

**PEAU :** Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée à l'eau. Consulter immédiatement un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée.

**INGESTION :** Consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans l'autorisation expresse d'un médecin.

**INHALATION :** Transporter la victime à l'air frais, loin du lieu de l'accident. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
3M saturée de AgCl**Remplace la révision:4  
Imprimé le: 21/09/2018**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de symptômes, qu'ils soient aigus ou retardés, consulter un médecin.  
Traitement symptomatique

**Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat**

Eau courante pour le lavage cutané et oculaire.

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Le produit n'est pas inflammable et ne nourrit pas de flammes.

**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

**Nitrate d'argent**

N'inspirez pas le gaz produit par la combustion

La combustion produit de la fumée lourde.

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de magnésium

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Monoxyde de carbone

Gaz d'acide chlorhydrique

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour ceux qui n'interviennent pas directement

Alertez le personnel chargé de gérer ce type d'urgence. Éloignez-vous de la zone de l'accident si vous n'êtes pas en possession des équipements de protection individuelle énumérés à la section 8.

Pour les intervenants directs

Éloignez tout le personnel qui n'est pas équipé de manière adéquate pour faire face à l'urgence.

En cas de poussières en suspension dans l'air, porter une protection respiratoire. Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle mentionné à la section 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger.

Ne rendre la zone affectée par l'accident accessible aux travailleurs qu'après un nettoyage adéquat. Ventiler les locaux touchés par l'accident.

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
3M saturée de AgCl**

 Remplace la révision:4  
 Imprimé le: 21/09/2018

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ou les brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter de disperser le produit dans l'environnement.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit ventilé. Garder les récipients hermétiquement fermés. Conserver le produit dans des récipients clairement étiquetés. Éviter la surchauffe. Éviter les chocs violents. Tenir les récipients à l'écart de toute matière incompatible, voir section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Références réglementaires:

DEU            Deutschland            Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58

**Nitrate d'argent**
**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	40	µg/L
Valeur de référence en eau de mer	860	µg/L
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	438,13	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	438,13	mg/kg/d
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,025	mg/l

**Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation								0.016 mg/m3

**masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)**
**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes
				/

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
 3M saturée de AgCl**

 Remplace la révision:4  
 Imprimé le: 21/09/2018

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	Observations
MAK	DEU	0,2		0,4		INHALA

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de déclarer la substance suivante dans la section 3.2 de la présente fiche de données de sécurité (étant donné que les exigences de la section 3.2.1 de l'annexe du règlement (UE) 878/2020 ne sont pas satisfaites), elle est néanmoins mentionnée dans cette section conformément aux dispositions de la section 8.1.1 de l'annexe du règlement (UE) 878/2020.

**Chlorure de potassium**
**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	0,1	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,1	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l

**Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		455 mg/kg bw/d		91 mg/kg bw/d				
Inhalation		1365 mg/m3		273 mg/m3		5320 mg/m3		1064 mg/m3
Dermique		910 mg/kg bw/d		182 mg/kg bw/d		910 mg/kg bw/d		303 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé selon les dispositions de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et, en tant que tel, ne nécessite pas de mesures spécifiques pour contrôler l'exposition. Toutefois, les mesures suivantes sont fournies à titre de précaution.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

**PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III classe K (par exemple, caoutchouc butyle et équivalents).

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAUX**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138).

Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
 3M saturée de AgCl**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide transparent	
Couleur	incolore	
Odeur	inodore	
Point de fusion ou de congélation	0 °C	
Point initial d'ébullition	100 °C	
Inflammabilité	non inflammable	
Limite inférieur d'explosion	pas applicable	
Limite supérieur d'explosion	pas applicable	
Point d'éclair	pas applicable	
Température d'auto-inflammabilité	pas applicable	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	Environ 7	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1,13	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives	Non applicable (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives conformément aux dispositions de l'Annexe I, Partie 2, chap. 2.1.4.3 du règlement (CE) 1272/2008 - CLP).
Propriétés comburantes	Non applicable (absence des exigences liées à la présence d'atomes et/ou de liaisons chimiques associés à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants conformément aux dispositions de l'Annexe I, Partie 2, 2.13.4 du règl.(CE) 1272/2008)

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

En l'absence d'informations sur le mélange, les informations de la littérature sur les composants sont rapportées. Ces informations ne sont pas caractéristiques de la solution mais des composants dangereux.

### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
3M saturée de AgCl**Remplace la révision:4  
Imprimé le: 21/09/2018

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Nitrate d'argent

Peut réagir dangereusement si exposé à: Matériaux combustibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)  
Oxydes d'azote, oxydes de soufre, oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Nitrate d'argent

L'argent ne fait l'objet d'aucun métabolisme, à une exception près: la formation de particules d'argyria par la réaction de l'argent ionique en particules de sulfure / séléniure (Liu et al 2012; van der Zande et al 2012).

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Les symptômes:

Problèmes gastro-intestinaux

Réaction cutanée allergique sévère, spasme bronchique et choc anaphylactique

Gravement corrosif et nécrosant les tissus.

Évent

Corrosion engagée des muqueuses

Vision floue

La nausée

Qui démange

Dermatite

Irritation locale

Des risques:

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque de graves brûlures.

Informations sur les voies d'exposition probables

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau, ingestion.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
3M saturée de AgCl**Remplace la révision:4  
Imprimé le: 21/09/2018Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

Nitrate d'argent

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Test: LD50 - via: ingestion - Espèce: Ratto = 2000-5110 mg / kg de P.C.

Test: LD50 - via: ingestion - Espèce: souris = 5000 mg / kg de P.C.

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

LD50 (Dermal):	87 mg/kg STA coniglio
LD50 (Oral):	64 mg/kg STA ratto Metodo:calcolo
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	0,33 mg/l/4h STA ratto Atmosfera: polvere/nebbia. Metodo: calcolo.

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Nitrate d'argent

Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314

Away: Skin - Espèce: êtres humains oui

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Corrosif pour les lapins.

Corrosif, catégorie 1C - lorsque des réactions surviennent à la suite d'expositions entre 1 heure et 4 heures et des durées d'observation allant jusqu'à 14 jours.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles - lapin.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Sensibilisation cutanée

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Le produit est un sensibilisant cutané, sous-catégorie 1A.

MUTAGÉNÉCITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Les tests sur les animaux n'ont révélé aucun effet cancérigène.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
 3M saturée de AgCl**

 Remplace la révision:4  
 Imprimé le: 21/09/2018

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Nitrate d'argent

Le produit est classé: rep. 1B H360D

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)  
 Il ne contient pas d'ingrédients inclus dans la liste des produits toxiques pour la reproduction.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**11.2. Informations sur les autres dangers**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

**12.1. Toxicité**

Nitrate d'argent

LC50 - Poissons	0,0012 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	0,00022 mg/l/48h
LC10 Poissons	0,00044 mg/l/32d
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,0064 mg/l/7d
NOEC Chronique Crustacés	0,00031 mg/l/20d

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Facteur M aigu : 100

Facteur M chronique : 100

LC50 - Poissons	0,19 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss (Trota iridea)
EC50 - Crustacés	0,16 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,027 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

**12.2. Persistance et dégradabilité**

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Résultat : Difficilement biodégradable.

Biodégradation : 30%

Temps d'exposition : 28 j

Méthode : Ligne directrice 301 B de l'OECD

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Informations pas disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
3M saturée de AgCl**Remplace la révision:4  
Imprimé le: 21/09/2018

Informations pas disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

**12.7. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

pas applicable

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

pas applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

pas applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

pas applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

pas applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

pas applicable

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
3M saturée de AgCl**Remplace la révision:4  
Imprimé le: 21/09/2018**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit  
Point 3Substances contenues  
Point 75Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

Nitrate d'argent

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
 3M saturée de AgCl**

 Remplace la révision:4  
 Imprimé le: 21/09/2018

<b>Ox. Liq. 1</b>	Liquide comburant, catégorie 1
<b>Met. Corr. 1</b>	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
<b>Repr. 1B</b>	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
<b>Acute Tox. 2</b>	Toxicité aiguë, catégorie 2
<b>Acute Tox. 3</b>	Toxicité aiguë, catégorie 3
<b>Skin Corr. 1A</b>	Corrosion cutanée, catégorie 1A
<b>Skin Corr. 1C</b>	Corrosion cutanée, catégorie 1C
<b>Skin Sens. 1A</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H271</b>	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
<b>H290</b>	Peut être corrosif pour les métaux.
<b>H360D</b>	Peut nuire au fœtus.
<b>H310</b>	Mortel par contact cutané.
<b>H330</b>	Mortel par inhalation.
<b>H301</b>	Toxique en cas d'ingestion.
<b>H314</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH071</b>	Corrosif pour les voies respiratoires.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**TC69600 - POTASSIUM CHLORURE solution  
3M saturée de AgCl**Remplace la révision:4  
Imprimé le: 21/09/2018**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

**MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION**

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Fiche de données de sécurité n°5 du 13/05/2025. Révision complète de la version n°4 du 21/09/2018.